

Réf. : DFRHMG /DAMG/SA

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT** **N° 04/OC/DFRHMG/2023**

Le 24 Mai 2023 à 11h, il sera procédé, dans la salle de réunions du Secrétariat Général de l'Office des Changes, sise au 31 Rue Patrice Lumumba, 1<sup>er</sup> étage, à Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet la réalisation des travaux d'aménagement du rez-de –chaussée et du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A de l'Office des Changes.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Département Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux sis au 3, Rue Hussein 1<sup>er</sup> – 3<sup>ème</sup> étage –Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 75.000,00 DH (Soixante Quinze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2.997.679,20 DH TTC (Deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-dix-neuf Dirhams et Vingt centimes toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Département Finances, Ressources Humaines et Moyens Généraux sis au 3, Rue Hussein 1<sup>er</sup> – 3<sup>ème</sup> étage –Rabat ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique à l'Office des Changes à travers le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 16 du règlement de consultation.

Secteur	Qualification	Classe minimale
A	A.5	4

Les prospectus techniques indiqués à l'article 21 du Règlement de Consultation doivent être déposés à l'Office des Changes au plus tard le 23 Mai 2023 avant 15 heures.

Il est prévu une visite des lieux pour le 10 Mai 2023 à 11 heures.